

ASSEMBLEE NATIONALE

INTERVENTION EN SEANCE LE 5 JUILLET 2011

M. le président. La parole est à M. Yves Vandewalle.

M. Yves Vandewalle. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le rapporteur général, mes chers collègues, le projet de loi que nous allons voter est l'heureux aboutissement d'un débat de plusieurs années pour la suppression du bouclier fiscal...

M. Roland Muzeau. ...que vous trouviez génial avant !

M. Yves Vandewalle. ... et la réforme de l'ISF, budgétairement compensées, notamment par le relèvement des droits de succession des hauts patrimoines, mesure de justice sociale.

Il comprend aussi une disposition particulièrement pertinente : la modulation de la taxe d'apprentissage pour inciter les entreprises à embaucher des jeunes en apprentissage et faciliter leur insertion dans le monde du travail.

Cela dit, mon intervention a surtout pour but d'appeler votre attention, madame la ministre, sur les modifications introduites à la fin de l'année dernière dans le zonage et les tarifs de la redevance pour création de bureaux qui ont suscité, à juste titre, de vives réactions dans les entreprises et les organisations professionnelles.

En effet, à l'origine redevance d'aménagement du territoire, cette redevance a été transformée *de facto* en redevance de financement de l'amélioration du réseau de transports en commun de l'Île-de-France, devenant redevance de « déménagement du territoire ». Elle a en effet créé de graves déséquilibres au profit des zones où les loyers sont les plus élevés – pour lesquelles l'impact de la redevance est plus faible – ou des zones exonérées, en particulier dans l'est de Paris.

En première lecture, grâce à plusieurs amendements de notre assemblée, nous avons commencé à corriger les défauts de cette redevance par un lissage inscrit dans le texte qui nous est soumis aujourd'hui. Pour autant, tout n'est pas réglé et la question essentielle du zonage reste en suspens. Le préfet de région a été chargé de constituer un groupe de travail et j'y participerai volontiers, comme m'y a invité le rapporteur général lors de la première lecture. Cependant, le préfet de région conduira les travaux de ce groupe de travail en fonction des orientations fixées par le Gouvernement.

C'est pourquoi, madame la ministre, je souhaite soumettre à votre réflexion une autre méthode que le zonage administratif territorial car celui-ci est forcément arbitraire et crée des distorsions de concurrence. On pourrait le remplacer avantageusement par une taxe additionnelle sur les constructions, selon des modalités qui restent à étudier. J'espère que cette suggestion retiendra votre attention mais il va de soi qu'aujourd'hui, je voterai ce projet de loi qui fait faire à notre fiscalité un pas en avant dans le sens de l'efficacité et de la justice. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

LA REPONSE DU MINISTRE

Mme Valérie Pécresse, ministre. J'ai bien entendu que M. Vandewalle était satisfait du lissage de la hausse de la redevance pour création de bureaux, mais aussi qu'il s'inquiétait de l'augmentation de la taxe sur les locaux à usage de bureaux, en particulier de son effet sur les loyers.

À ce propos, je rappelle que les tarifs n'avaient pas été actualisés depuis 1999 ; quant au zonage,

il a été revu pour intégrer les zones de fort développement, liées notamment, vous le savez, au futur réseau du Grand Paris. Ce qui n'est pas illogique, puisque cette taxe est précisément destinée à financer le Grand Paris.

Je précise en outre que la taxe sur les locaux à usage de bureaux est déductible du bénéfice imposable et ne représente que 2 à 4 % des loyers.

Je note, monsieur Vandewalle, que vous participerez au groupe de travail sur le sujet, comme François Baroin vous y a invité. Je suis sûre que vous y trouverez des solutions.

Monsieur de Courson, s'agissant de la taxation des très hauts revenus, nous allons créer un groupe de travail sur les revenus exceptionnels. Nous en reparlerons avec les parlementaires ; il s'agit, là encore, d'une question de méthode. Cette réforme est évidemment distincte de la réforme de la fiscalité du patrimoine.

En ce qui concerne les 460 millions d'euros qui seront versés à Taiwan, le Gouvernement fera tout, bien sûr, pour récupérer les sommes que nous sommes, pour l'heure, obligés de verser.

Quant à la suite de mon action, sachez qu'elle prolongera parfaitement celle de mon prédécesseur. Tous ses engagements seront donc honorés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)